

SEANCE DU 14 MAI 2024

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Françoise SACCHET, Max MICHEL, Vincent CHAMBOULIVE, Marie-Louise BRUNETAUD.

Date de convocation : 6 mai 2024

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

1) Modification des statuts du SIVOM de Duras

Faute d'éléments suffisants, il est décidé le report de ce sujet.

2) Emploi pour le poste d'agent d'entretien polyvalent

délibération n°2024-15

Mme le Maire informe le conseil municipal de la démission de l'agent d'entretien polyvalent pour occuper un autre emploi dans une autre collectivité territoriale. La lettre de démission a été reçue le 24/04/2024 et prendra effet au 24/08/2024. Une offre d'emploi pour pourvoir à son remplacement a été publiée le 7/05/2024 sur le site « emploi-territorial.fr » et sur « choisirleservicepublic.gouv.fr » pour une remise de candidature au plus tard le 05/07/2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE la création, à compter du **26 août 2024** au tableau des effectifs, d'un emploi permanent d'agent(e) d'entretien polyvalent, à temps non complet, pour **17 heures hebdomadaires annualisées**, en référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dans le grade d'adjoint technique de la catégorie C ;

PRECISE que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de **contrat à durée déterminée d'un an, pour 17 heures hebdomadaires annualisées**, dans les conditions de l'article 332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique, compte tenu de l'incertitude quant à la permanence de l'emploi dans le temps et que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des adjoints techniques territoriaux ;

3) Entretien des espaces verts

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 13/02/2024 concernant le choix du prestataire pour l'entretien des espaces verts. Lors du second passage mensuel, il s'avère que l'entretien des espaces verts communaux n'a pas été fait correctement, l'entreprise a dû ré-intervenir. Le dirigeant de l'entreprise a été contacté et s'est engagé à refaire le travail mal fait.

4) Compte épargne temps

Mme le Maire propose au conseil municipal de mettre en place le compte épargne temps permettant aux agent d'épargner des jours de repos non pris sur une année et qui pourront être utilisés ultérieurement sous plusieurs formes.

5) Élections européennes : bureau de vote

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8H à 18H. Les panneaux électoraux seront installés au plus tard le 26 mai ainsi que l'isoloir. Le bureau de vote est défini ci-après :

08H00 à 13H00	Patrick CROUZET Bruno KARSENTI Max MICHEL
13H00 à 18H00	Marie-Louise BRUNETAUD Jean-Claude BLOUET Vincent CHAMBOULIVE

Présidente : Claudine ÉON

Président suppléant : Bruno KARSENTI

Membres du bureau : Max MICHEL,
Jean-Claude BLOUET, Vincent CHAMBOULIVE

Secrétaire : Marie-Louise BRUNETAUD

6) Repas cantine scolaire

Mme le Maire propose au conseil municipal, suite à la suggestion de l'agent technique, d'ouvrir les repas de la cantine scolaire à quelques parents d'élèves. M. Le Mevel, juriste du CDG 47, indique que cette pratique n'est pas illégale mais doit être intégrée dans le règlement intérieur de la cantine scolaire de manière à éviter la récurrence de la présence des parents au quotidien. Le conseil municipal envisage un essai à la rentrée si les conditions sont réunies.

7) Les jours nets

Fort du succès des deux premières éditions des Jours nets47 (journées départementales du nettoyage de la ville et de la nature), le Conseil départemental organise en partenariat avec ValOrizon et avec le soutien de l'Ademe, la troisième édition des Jours nets47 du 22 mai au 16 juin 2024.

En 2022 et 2023, la commune a participé aux jours nets 47.

Après discussion, le conseil municipal **DECIDE** de participer à nouveau et **FIXE** la date du samedi 15 juin. M. Vincent CHAMBOULIVE s'occupe de son organisation.

8) Voyage paralympique écoles du RPI

délibération n°2024-16

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a participé financièrement pour la réalisation d'un programme pédagogique consistant à la création d'une fresque murale sous le préau (248,15 €).

Mme le Maire donne lecture du projet de classe découverte à Paris du 3 au 5 septembre 2024 pour les élèves en partie des écoles de Pardaillan et de La Sauvetat du Dropt dans le cadre des jeux paralympiques. Les écoles demandent une subvention pour ce voyage. 3 enfants de Moustier participent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'attribuer à l'association sportive scolaire US de Pardaillan une aide de 150 €.

9) Devis suite à orage

En début de mois, des forts orages se sont abattus sur la commune et ont endommagés la route Marguerite Duras. L'entreprise COLAS a établi un devis d'un montant de 5 595 € TTC. Le sujet a été vu avec M. David MAURIN du Conseil Départemental, lors de la réunion des entreprises de ce matin. Ce devis n'est donc pas retenu, les travaux à réaliser seront revus.

10) Aménagement du Bourg

Suite à la présence, ce matin, des représentants des transports scolaires, lors de la réunion des entreprises, Mme le Maire explique au conseil municipal, qu'en raison du passage des bus scolaires sur le chemin de ronde, la Région demande le busage du fossé, côté gauche pour élargir la route et permettre aux bus de franchir l'accès rétréci réalisé afin de sécuriser le devant de la salle et de l'école, ainsi que les arrêts de bus. Le coût du devis de COLAS pour des travaux supplémentaires s'élève à 7 191,58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son accord pour la réalisation de ces travaux et **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis de 7 191,58 € .

Une convention entre le Département et la commune concernant l'entretien du cheminement piéton du Bourg et de la Croix est en cours d'élaboration.

11) Courriers divers et informations de gestion communale

ZAD (Zone d'Aménagement Différé) : elle a été renouvelée pour 6 ans par arrêté préfectoral du 19/04/2024.

Association les Rives du Dropt : la signature de la charte d'amitié entre l'association « Les Rives du Dropt » et la commune « Les Trois-Pistoles, a été faite le 5 mai à Cahuzac.

Randonnée du patrimoine : à Lavergne le 13/09.

Règlement de formation : la commune a adopté le plan de formation mutualisée et dans la continuité le règlement de formation sera présenté au CDG 47.

Don d'arbres : un administré propose de donner à la commune 2 ou 3 arbres fruitiers à planter, le conseil municipal **ACCEPTTE**.

Flat : l'association Moustier Tourisme s'est rendue à FLAT, du 3 au 5 mai, pour clôturer le jumelage. Les divers tableaux et la charte d'amitié seront regroupés sur un mur de la salle du conseil municipal afin de garder en mémoire la vie de ce jumelage Flat/Moustier.

12) Questions diverses

Terrain « La Venelle » : suite au ramassage des déchets à la Venelle par « agissons ensemble », M. Vincent CHAMBOULIVE souhaite connaître les propriétaires des terrains et notamment de la buse envasée. La CCPL sera contactée.

Agri-photovoltaïque : M. Patrick CROUZET a été recontacté par l'entreprise qui a un projet sur la commune.

Assa terrain Foot à 5 : inauguration le 18/05 à 10H30, MM. CROUZET et BLOUET s'y rendront et représenteront la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.